

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 11 septembre (11/09/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

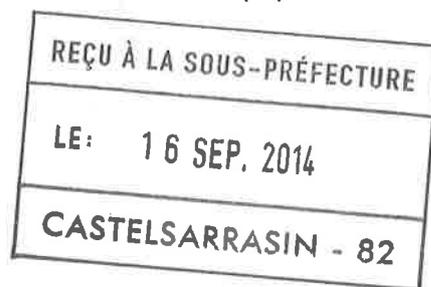
Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par M. Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

Mme Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.



ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

10 – 11 Septembre 2014

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « MOISSAC ANIMATION JEUNES »

Rapporteur : Mme GARRIGUES

Considérant l'acquisition d'une structure château gonflable deux jeux en un sautoir et toboggan par l'Association Moissac Animation Jeunes,

Considérant le financement d'une partie de cet investissement par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 1 400 €uros,

Considérant que l'Association Moissac Animation Jeunes propose une mise à disposition de la structure achetée au profit de la Ville de Moissac lors de diverses manifestations organisées,

Considérant la demande de l'Association Moissac Animation Jeunes pour une subvention d'un montant correspondant au solde de ladite acquisition.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention d'un montant de 1 450 euros à l'association « Moissac Animation Jeunes ».

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 2 voix contre (Mme DULAC, M. CHARLES),**

DECIDE d'octroyer une subvention de 1 450 euros à l'association « Moissac Animation Jeunes ».

PREND ACTE que l'association « Moissac Animation Jeunes » mettra à disposition gratuite de la ville la structure château gonflable acquise, autant de fois que nécessaire.

Pour copie conforme

Moissac le 15 Septembre 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :